

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 2 (1864)
Heft: 42

Artikel: La Bibllia nâuva
Autor: Favrat, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-177310>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'eau dans le calice, il tournait le dos à l'autel, puis élevait un rond de rave teint en noir, au lieu d'hostie; il aspergeait les assistants d'un liquide particulier, fourni par le diable lui-même. Le banquet achevé, le démon interrogeait ses fidèles sur le mal qu'ils avaient pu faire depuis la dernière réunion.

Les mieux venus se trouvaient ceux qui s'étaient voués avec le plus de zèle et de distinction à l'œuvre de destruction: ceux qui avaient eu pitié de l'homme, de ses œuvres et de la société, étaient moqués et battus; puis Satan leur faisait renoncer à *Dieu, chresme et baptême*, et leur donnait de la poudre malfaisante, qui servait à empoisonner les hommes et les troupeaux. Enfin, Satan apparaissait sous la forme d'un bouc noir, et se consumait en feu. Les sorciers recueillaient les cendres pour s'en servir dans l'exécution de leurs mauvais desseins.

Les uns attribuent l'origine du sabbat aux druidesses. Les femmes, après l'abolition du culte des druides, continuèrent à en observer les pratiques; et dès lors on conçoit la difficulté qu'il y eut à les faire cesser. Ces femmes croyaient bonnement aller au sabbat, ou que Dieu leur prêtait, la nuit, des montures pour courir à travers les airs. D'autres présumant, avec plus de vraisemblance, que ces mystères nocturnes ne sont qu'un reste de ces cérémonies celtiques et romaines auxquelles on assistait masqué et affublé de cornes, de peaux de bêtes, faisant mille extravagances, mille infamies qu'une plume pudique répugnerait à décrire.

Le christianisme étant devenu la religion générale, les anciens croyants demeurèrent longtemps attachés à leurs dogmes, ou plutôt aux pratiques de leur culte; mais il fallut se cacher, s'envelopper des voiles de la nuit et se déguiser, pour s'y livrer avec plus de sécurité.

La Suisse, dit notre historien national Jean de Müller, croit beaucoup aux revenants; les mânes des morts et les dieux des ombres recevaient ses adorations. Fidèles à cette tradition, nos ancêtres, leurs descendants, nous ont transmis cette croyance; tous les châteaux démolis ou abandonnés des vivants sont peuplés de revenants terribles: ils y font, avec les chaînes qu'ils traînent après eux, un vacarme épouvantable; quelquefois silencieux, ils apparaissent enveloppés d'un linceuil, au-dessus des murailles, et on les distingue parfaitement à la pâle lumière de la lune; mais quelle ne doit pas être la terreur de la veuve, lorsque dans le silence de ses nuits solitaires et désolées, elle entend marcher dans sa chambre..., pousser un soupir..., remuer un meuble et tirer les rideaux de son lit... Ciel! c'est l'âme gémissante de son mari qui vient de demander des prières pour sa délivrance du purgatoire, ou qui s'avance indigné, pour lui reprocher sa damnation.

Ce préjugé s'est conservé jusqu'à nos jours, dans nos campagnes, et parfois aussi dans le voisinage des villes. Nos lecteurs connaissent tous cette maison située

au bord du lac, à peu de distance de Lausanne, et que l'on disait hantée.

Chaque nuit, un bruit effroyable s'y faisait entendre; un bruit lugubre de chaînes et de voix lamentables, dont l'explication fut donnée il y a peu d'années par la découverte d'un conduit d'écoulement que l'on ignorait. Ce conduit, s'ouvrant au bord du lac, recevait les vagues qui s'y engouffraient, et qui jointes au bruit du vent, formaient en effet les sons plaintifs, jusqu'alors attribués aux esprits.

La Bibllia naïva.

Ne lei avâi tzi Djâbrenent qu'on villio Testament tot dégrussi, et que lei manquavê onco bounadrâi dè folliets. L'étâi lo premi dè la famille, Daniè, qu'avâi hèretâ la granta Bibllia dau père, car l'è d'ordenèro lo premi qu'hèretè la Bibllia, iò l'è que sant inscritès lè morts et lè naissances. Et ci Djâbrenent, qu'étâi prau on boun hommo, l'alla au pridzo le dzo dau djônno, iò l'ohie lo ministre que ne badenâvê pas, et que lau dese que n'étâi pas onna via dè vivre dinse sein lierre la Bibllia, et que falliâi pas ître mo l'èbahi se lè z'annâies dèvegnant adi pllie crouiès, et se lei avâi la maladi dei truffès: lè dzein étant trau metcheints. Iò noutron Djâbrenent, ein saillesceint dau pridzo, sè peinsa dinse: N'è pas l'eimbarras, tè faut atzetâ onna Bibllia, et lo desando que vegne, l'amena on berrot dè truffès au martzi, et l'atzeta onna balla granta Bibllia, avoué de la gross'ècretoura, so desâi, que lei cota onna pice dè cinq francs.

Djâbrenent étâi on bocon retreint, è trovâvê que l'avâi bin prau pahi sa Bibllia, quand bin que l'ein avâi volliu onna granta balla avoué de la gross'ècretoura. Et quand fut arrevâ.... « Vâitzé onna Bibllia, vos ouèdè, lè z'einfants, que dese dinse.... mâ lo diabblio mè bourlâi! se l'ein a ion que la totze, pâut compta d'avâi onna repassâie que s'ein soveindra. »

(Communiqué.)

L. FAVRAT.

Fête de la Société des vigneron

célébrée à Vevey, le 17 août 1794.

(Suite.)

Après la parade, la Société des Vignerons aura un repas champêtre. Ce repas sera intéressant par l'image de sa simplicité. Une très longue table, pour plus de cent couverts, dressée dans une longue allée de marronniers, en lieu public nommé *derrière l'Aile*; voilà comme nos honnêtes vigneron dîneront. Ce dîner n'est que par souscription, vu que cette Confrérie n'a point de fonds pour le rendre général. Les Vignerons qui ne sont pas de la souscription se font porter le dîner de chez eux au dit endroit et mangent et s'amuse en compagnie avec les autres.

Explication de la marche.

1. L'Hoqueton de la Société, en habit noir.
2. Deux vigneron couronnés, pour s'être distingués dans leur culture.